

## Charte de Responsabilité

**Festival ESSCA - 28-29 septembre 2024**

**Lieu** : Château de la Villaumaire, 1 All. Princesse de la Trémoille, 37420 Huismes

**Organisateurs** : BDE Angers, FEDE Angers & BDE, FEDE Paris

En participant au Festival ESSCA, chaque participant accepte les conditions suivantes :

### 1. Clause de Non-Responsabilité

- Les organisateurs du Festival ESSCA ne peuvent être tenus responsables des pertes, dommages matériels, blessures ou incidents survenus pendant l'événement, incluant mais non limité aux zones suivantes : village camping, grande scène, stands de nourriture et boissons, parkings.
- Chaque participant est responsable de ses biens personnels et doit veiller à leur sécurité.
- Les trajets vers et depuis le festival relèvent de la responsabilité personnelle de chaque participant.

### 2. Respect des Consignes de Sécurité

- Les participants doivent respecter toutes les consignes de sécurité établies par les organisateurs, notamment les règles concernant les déplacements dans les zones du festival, la gestion des déchets, et le comportement au sein des installations.
- L'utilisation d'objets dangereux ou la participation à des activités mettant en danger la sécurité des autres est strictement interdite.

### 3. Consommation Responsable

- La consommation d'alcool doit être responsable. Il est interdit d'apporter son propre alcool sur le site du festival. La consommation de drogues est strictement interdite.
- Les mineurs sont autorisés à participer au festival, mais la consommation d'alcool leur est strictement interdite.

### 4. Sanctions en Cas de Non-Respect

- En cas de non-respect grave des consignes, les participants peuvent être exclus immédiatement du festival sans remboursement et être soumis à des actions disciplinaires supplémentaires, incluant mais non limité à un conseil de discipline.
- Les comportements suivants entraîneront des sanctions immédiates : violence, vandalisme, consommation de substances illicites, non-respect des instructions

de sécurité et tout autres actes pouvant atteindre la sécurité des autres participants.

#### **5. Billetterie et Remboursement**

- Les billets du festival ne sont ni remboursables ni échangeables, sauf en cas de force majeure. La revente des billets est strictement interdite.
- En achetant un billet, chaque participant s'engage à ne pas revendre ce billet à une autre personne.

#### **6. Responsabilité des Participants**

- Les participants doivent avoir une assurance personnelle couvrant les risques de blessures et de dommages matériels.
- Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte responsable et une autorisation parentale doit être fournie avant l'entrée.

#### **7. Acceptation de la Charte**

- En achetant un billet pour le Festival ESSCA, chaque participant reconnaît avoir lu, compris et accepté les termes de cette charte.